

# F.A.Q.



## Sommaire :

- 1) A quoi ça sert ?
- 2) Qui est concerné ?
- 3) Où y a-t-on accès ?
- 4) Je suis dans un RPI, toutes les écoles du RPI doivent-elles participer ?
- 5) En quoi consistent les différentes phases ?
- 6) Quels sont les élèves concernés par la liste de la phase 1 ?
- 7) Faut-il imprimer les volets 1 et 2 envoyés par mail pour que les familles les remplissent ?
- 8) J'ai voulu établir la liste des élèves, ONDE ne me permet pas d'accéder au menu "Constituer la liste des élèves susceptibles d'entrer au collège".
- 9) Dans Affelnet seuls les 1ers menus sont accessibles.
- 10) J'ai fait une erreur sur la liste de la phase 1. Puis-je la corriger ?
- 11) Les parents ne connaissent pas ou ne souhaitent pas donner leur adresse à la prochaine rentrée, quelle adresse dois-je inscrire ?
- 12) Les parents signalent oralement un changement d'adresse.
- 13) J'ai un doute sur le secteur de collège
- 14) Demande d'affectation dans un collège hors département
- 15) Demande d'affectation dans un collège privé
- 16) Demande de dérogation
- 17) Cas particulier des SEGPA, ULIS...
- 18) Les renseignements de l'état civil d'un élève sont erronés sous Affelnet. Comment les corriger ?
- 19) Ma demande pour obtenir l'INE d'un élève n'aboutit pas avant la fermeture de la campagne de validation BE1D. Comment cet élève sera pris en compte dans Affelnet ?
- 20) Le collège de secteur est hors département : je ne peux pas le choisir dans Affelnet pour éditer le volet 2.
- 21) La famille souhaite envoyer l'élève dans un collège privé. Faut-il envoyer le dossier à l'IA
- 22) La famille souhaite envoyer l'élève dans un collège hors département. Faut-il envoyer le dossier à l'IA ?
- 23) Dans quels cas faut-il renvoyer les volets 1 et 2 à l'IA ?
- 24) Dans Saisie des vœux l'onglet Choix des familles n'apparaît pas quand je clique sur le nom d'un élève.
- 25) Un élève est radié pendant l'opération Affelnet. Que doit-on faire ?
- 26) Un élève habite un département limitrophe, va à l'école dans le Gers et veut aller dans le collège de secteur de l'école gersoise.
- 27) Impossible de modifier les adresses dans Affelnet.
- 28) Enfants du voyage



## **A quoi ça sert ?**

Affelnet est une application en ligne qui permet de gérer l'affectation des élèves en 6ème.

## **Qui est concerné ?**

Tous les directeurs d'écoles primaires et élémentaires doivent au moins remplir la phase 1. Seuls les directeurs de maternelle n'ont pas à utiliser Affelnet.

## **Où y a-t-on accès ?**

Phase 1 dans ONDE : <https://si1d.ac-toulouse.fr>

Phase 2 dans Affelnet : <https://si1d.ac-toulouse.fr> puis cliquer sur Scolarité 2nd degré / Affelnet

## **Je suis dans un RPI, toutes les écoles du RPI doivent-elles participer ?**

Oui, seules les maternelles n'ont pas à le faire.

## **En quoi consistent les différentes phases ?**

- La 1ère phase se déroule sous ONDE et permet d'établir la liste de tous les élèves susceptibles d'aller en 6ème (ou au contraire de signaler un état néant pour cette liste).

- La phase 2 comporte 2 aller-retours d'informations avec les parents :

1) Le volet 1 demande l'adresse de l'enfant à la rentrée. Le directeur rentre ensuite cette information dans Affelnet.

2) Le volet 2 propose aux parents un collège de rattachement et leur demande leurs vœux (collège, options, langues...). Au retour de la fiche le directeur rentre les informations dans Affelnet.

Le directeur saisi ensuite les décisions de passage et valide sa saisie.

## **Quels sont les élèves concernés par la liste de la phase 1 ?**

Tous les élèves de CM2 indépendamment du fait qu'ils puissent éventuellement redoubler, aller dans le privé, sortir du département...

Entrent aussi dans cette liste les élèves atteignant l'âge de 12 ans au plus tard le 31/12 de l'année en cours et ceux plus jeunes pour lesquels le raccourcissement de cycle est envisagé.



## **Faut-il imprimer les volets 1 et 2 envoyés par mail pour que les familles les remplissent ?**

Non, les volets envoyés par mail ne sont que des exemples de fiches vides. L'application Affelnet vous permettra d'imprimer en une fois toutes les fiches du volet 1 pré-remplies.

Les feuilles vierges ne seront utiles que dans quelques cas particuliers : enfant arrivé à l'école après le début des opérations et non-inscrit sur ONDE par exemple.

## **J'ai voulu établir la liste des élèves, ONDE ne me permet pas d'accéder au menu "Constituer la liste des élèves susceptibles d'entrer au collège".**

Ce menu n'est accessible que pendant la campagne. Il faut donc consulter le calendrier envoyé par mail pour savoir quand commencer.

## **Dans Affelnet seuls les 1ers menus sont accessibles.**

Même réponse que pour la question précédente : les menus s'activent au fur et à mesure de la campagne.

## **J'ai fait une erreur sur la liste de la phase 1. Puis-je la corriger ?**

Oui, tant que la campagne de constitution des listes n'est pas terminée, le directeur d'école peut effectuer plusieurs validations successives de cette liste.

Chaque validation annule et remplace la précédente liste. Il est important de ne pas attendre la date limite de clôture de la campagne pour procéder à cette validation.

## **Les parents ne connaissent pas ou ne souhaitent pas donner leur adresse à la prochaine rentrée, quelle adresse dois-je inscrire ?**

Si les parents ne veulent ou ne peuvent pas renseigner l'adresse à la rentrée, il faut mettre l'adresse renseignée dans ONDE. Affelnet-6ème s'appuiera sur cette adresse pour affecter l'élève dans le collège de secteur.



## Les parents signalent oralement un changement d'adresse.

Il faut faire signer de nouveau le volet 2.

## J'ai un doute sur le secteur de collège.

Il faut contacter la Direction Académique.

## Demande d'affectation dans un collège hors département Demande d'affectation dans un collège privé

Affelnet 6ème ne traite que les scolarisations dans des collèges publics du département. Lors de la saisie des vœux dans Affelnet, cliquez sur le nom de l'élève pour afficher son dossier. Si vous cochez non à "Affectation demandée : dans un collège du département", l'application ne vous demandera pas d'autres renseignements sur cet élève, son dossier sera traité manuellement.

## Demande de dérogation

Des demandes particulières de dérogation peuvent aussi être émises par la famille sur des critères définis par circulaire ministérielle (handicap, bourse...), par l'IA (section sportive...) ou sur d'autres critères. Si la famille a émis des vœux différents du collège de secteur, a demandé une formation particulière (SEGPA, CHAM...), une seconde langue, il faudra modifier le dossier d'un élève en cliquant sur son nom (dans "Saisie des vœux") afin de compléter ses vœux.

Les demandes de dérogation doivent être accompagnées de pièces justificatives : on vérifie simplement leur présence et on les transmet à l'IEN.

## Cas particulier des SEGPA, ULIS...

Si l'élève concerné est susceptible d'entrer en SEGPA (avec accord de la famille), dans le menu "Saisie des vœux" il faut ouvrir le dossier de l'élève en cliquant sur son nom puis cocher "autre" (dans "Demande : 1) Formation 6ème dans le collège de secteur, 2) Autre). Sélectionner ensuite 6èmeSEGPA dans le menu "Formation".

Bien que le menu "Demande de dérogation 1" s'ouvre, vous pouvez arrêter la saisie à cette étape et valider votre saisie si la famille n'a pas demandé de SEGPA spécifique.

Si elle a demandé une SEGPA spécifique, sélectionnez le collège demandé. Il ne faut cependant PAS sélectionner de motif de dérogation. Pensez ensuite à valider.

L'affectation en ULIS ne fait pas l'objet d'une demande de dérogation : indiquer le collège de secteur, cocher « oui » à la demande d'orientation ULIS dans la fiche de liaison (volet 2 – rubrique G).

## Les renseignements de l'état civil d'un élève sont erronés sous Affelnet. Comment les corriger ?

Les renseignements erronés sur l'état civil d'un élève ne sont pas modifiables sous Affelnet. C'est le collège qui les corrigera à la rentrée.



## **Ma demande pour obtenir l'INE d'un élève n'aboutit pas avant la fermeture de la campagne de validation BE1D.**

### **Comment cet élève sera pris en compte dans Affelnet-6ème ?**

Après fermeture de la campagne de validation BE1D, c'est l'IA qui se charge des dossiers des élèves sans INE ou inscrits trop tard. Dans BE1D, il faut éditer une fiche de renseignement vierge et la faire remplir par les parents. Dès son retour, la transmettre à votre IEN.

A l'ouverture de la campagne Affelnet, éditer les 2 volets vierges (à faire remplir par les parents) et les transmettre également à la Direction Académique.

## **Le collège de secteur est hors département : je ne peux pas le choisir dans Affelnet pour éditer le volet 2.**

Le directeur ne renseigne pas le collège de secteur avant l'édition du volet 2 (de toute façon il ne peut pas le renseigner puisqu'il ne figure pas dans la liste). Il le remplit à la main une fois le volet 2 imprimé.

Une fois le volet 2 revenu à l'école, il n'est pas possible de rentrer les données dans affelnet (l'absence de collège de secteur bloque les saisies suivantes).

2 cas se présentent :

- La famille souhaite le collège de secteur hors département --> La famille fera une demande d'inscription dans le collège hors département choisi. Les volets 1, 2 et le dossier pédagogique ensuite sont envoyés à l'IA du Gers qui transmettra.

- La famille souhaite un collège du Gers --> La demande de dérogation sera envoyée à l'IA du Gers. Les volets 1 et 2 seront aussi envoyés à l'IA du collège de secteur (hors département) au cas où la dérogation serait refusée dans le Gers. Pour pouvoir valider l'ensemble des dossiers il faudra quand même rentrer un collège de secteur : on mettra celui de l'école fréquentée sans tenir compte de l'adresse de l'enfant. Cette manoeuvre a pour seul but de permettre de valider les dossiers et doit absolument être suivie d'une demande de dérogation.

## **La famille souhaite envoyer l'élève dans un collège privé. Faut-il envoyer le dossier à l'IA ?**

Le directeur cochera "non" à la demande d'un "collège public du département", la saisie dans Affelnet s'arrête là. La famille fera une demande d'inscription dans le collège privé choisi. Les volets 1 et 2 seront envoyés à l'IA, le dossier pédagogique sera récupéré par le directeur du collège privé.

## **La famille souhaite envoyer l'élève dans un collège hors département. Faut-il envoyer le dossier à l'IA ?**

Le directeur cochera "non" à la demande d'un "collège public du département", la saisie dans Affelnet s'arrête là. La famille fera une demande d'inscription dans le collège hors département choisi. Les volets 1, 2 et le dossier pédagogique ensuite sont envoyés à l'IA du Gers qui transmettra.



## Dans quels cas faut-il renvoyer les volets 1 et 2 à l'IA ?

Uniquement pour les cas particuliers (collège de secteur hors département, privé, demande de dérogation, déménagement hors département...). C'est aussi la procédure à suivre quand on a oublié de rentrer un élève dans Affelnet et que la bascule de ONDE vers Affelnet a déjà été faite.

## Dans Saisie des vœux l'onglet Choix des familles n'apparaît pas quand je clique sur le nom d'un élève

Les volets 1 et 2 n'ont pas été édités, ils ont probablement été fournis vierges aux familles. Il faut éditer les volets 1 et 2, l'onglet Choix des familles sera alors accessible.

## Un élève est radié pendant l'opération Affelnet. Que doit-on faire ?

Tant que l'élève est là on réalise normalement les opérations dans ONDE et Affelnet. Une fois qu'il a quitté l'école on fait suivre son dossier pédagogique à l'école de destination et cette dernière transmettra les volets Affelnet non traités (volets 1 et/ou 2) à la Direction Académique dont elle dépend.

## Un élève habite un département limitrophe, va à l'école dans le Gers et veut aller dans le collège de secteur de l'école gersoise.

Le volet 2 va être complété manuellement. Il faut ensuite faire une demande de dérogation et envoyer la demande et les volets 1 et 2 à la Direction Académique du Gers qui transmettra au département concerné.

## Impossible de modifier les adresses dans Affelnet.

Cela arrive généralement quand on a photocopié un imprimé vierge du volet sans éditer la fiche pré-remplie. Il faut éditer le volet 1 pour tous les élèves : on crée un fichier PDF que l'on utilise ou pas mais sa création va débloquent la modification des adresses.

## Enfants du voyage

### Cas 1

Des enfants du voyage sont présents lors de la phase 1 mais seront radiés avant la fin de la phase 2 :

Il faut les inscrire pour la phase 1. Pour la phase 2 on notifiera leur départ soit vers un établissement du département, soit hors département.

Si on est certain qu'ils seront partis avant la fin de la phase 2 on peut omettre de les inscrire à la phase 1. L'école dans laquelle ils seront inscrits durant la phase 2 transmettra manuellement leur dossier au service DOS de la Direction Académique, sans passer par Affelnet.

### Cas 2

Des enfants du voyage sont présents lors de la phase 2 mais ne l'étaient pas lors de la phase 1 :

N'ayant pas été inscrits par l'établissement lors de la phase 1, leur dossier n'apparaît pas dans Affelnet. Il faut donc transmettre manuellement leur dossier aux services DOS de la Direction Académique, sans passer par Affelnet.